

DÉLIBÉRATION N°251217-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 17 décembre 2025

Le 17 décembre 2025, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur convocation transmise le 11 décembre 2025, dans les conditions réglementaires sous la présidence de Monsieur Marc MONTARDIER, Vice-Président du CCAS en remplacement du Président excusé.

Étaient présents : M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Olivier RACHER, Mme Catherine JUAN, M. Xavier GIRARD, Mme Mariette AÏN, Mme Catherine BEDOUELLE, M. Paul CHEVALLIER, Mme Elisabeth JACQUEMIN, Mme Angélique KRIMAT, Mme Anne-Marie LHUILLIER

Étaient représentés : M. Didier FISCHER, Mme Sophie PIFFARELLY, Mme Yasmine DONMEZ, M. Jean-Maurice L'HÔTELLIER

Etaient absents : M. Nicolas GROS DAILLON, M. Denis LARGETEAU

Mme Anne-Marie LHUILLIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°10 : SIGNATURE DU PROTOCOLE DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION LOCALE D'IMPAYÉS DE LOYERS (CLIL) AVEC LA RÉSIDENCE SOCIALE ADEF.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.1111-8 et L.2121-29 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.115-5 L.123-5, L.264-1 ;

Vu la Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, au regard de la situation des ménages en impayés de loyer, autorise la mise en place de Commissions Locales d'Impayés de Loyer (CLIL).

Vu la Charte Départementale de prévention des expulsions locatives 2020 dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes en Difficultés (PDALHPD).

Considérant la volonté de la ville de mettre en place des actions partenariales autour de la prévention des impayés de loyer ;

Considérant la nécessité de signer un protocole inter-partenarial fixant la mise en place des commissions locales d'impayés de loyer.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration,

A l'unanimité,

ARTICLE 1 - APPROUVE la signature du protocole de fonctionnement de la Commission Locale d'Impayés de Loyer entre le CCAS de la ville de Coignières, le Service d'Action Sociale du Conseil départemental, la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines et la résidence sociale ADEF.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Président du CCAS ou le Vice-Président délégué à signer la convention et tous documents inhérents.

Coignières, le 17 décembre 2025

Pour extrait conforme :

Le Vice-Président délégué



Marc MONTARDIER

La présente délibération peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télécours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.